

EURL A'C2M

10 rue VICTOR BASCH
94300 VINCENNES

ETATS FINANCIERS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

EXA CONSEILS

*Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de Paris Ile-de-France*

*19 bis, rue de l'université 93160 NOISY-LE-GRAND
Tel : 01 43 04 93 00
Courriel : cabinet@exaconseils.fr*

ETATS FINANCIERS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A'C2M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 283 938 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 48 658 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/09/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 7 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	196 000			196 000
Immobilisations corporelles	111 387	3 449		114 836
Immobilisations financières	10 795			10 795
Total	318 182	3 449		321 631
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	97 076	5 093		102 169
Immobilisations financières				
Total	97 076	5 093		102 169
ACTIF NET				219 462

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 449		3 449
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 449		3 449
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 68 103 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 595		10 595
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	56 893	56 893	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	616	616	
Total	68 103	57 508	10 595
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 80,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 186 168 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	11 952	11 952		
- à plus de 1 an à l'origine	48 064			48 064
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 843	20 843		
Dettes fiscales et sociales	87 915	87 915		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	17 394	17 394		
Produits constatés d'avance				
Total	186 168	138 104		48 064
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	21 435			
(**) Dont envers les associés	16 952			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 16 952 euros.

Charges à payer

	Montant
Electricité NP	439
Dettes provis. pr congés à payer	9 333
Charges sociales s/congés à payer	2 618
SASIE-ARRET	564
Taxe sur les salaires CAP	252
Formation continue CAP	20
Total	13 225

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
AMV ASSURANCE	616		
Total	616		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
Recettes 10%	311 526
Recettes 20%	97 409
TOTAL	408 935

EURL A'C2M

10 rue VICTOR BASCH
94300 VINCENNES

ETATS FINANCIERS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

EXA CONSEILS

*Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de Paris Ile-de-France*

*19 bis, rue de l'université 93160 NOISY-LE-GRAND
Tel : 01 43 04 93 00
Courriel : cabinet@exaconseils.fr*

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	196 000		196 000	196 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 347	18 969	379	1 591
Autres immobilisations corporelles	95 489	83 200	12 289	12 720
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	200		200	200
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 595		10 595	10 595
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	321 631	102 169	219 462	221 106
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	3 706		3 706	2 749
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 862		2 862	1 682
Avances et acomptes versés sur commandes				1 440
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	56 893		56 893	50 583
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	400		400	23 126
Charges constatées d'avance (3)	616		616	724
TOTAL ACTIF CIRCULANT	64 476		64 476	80 304
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	386 107	102 169	283 938	301 410
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	137 628	160 810
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-48 658	-23 182
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	97 770	146 428
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	60 016	80 705
Emprunts et dettes financières diverses (3)	16 952	1
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 843	45 962
Dettes fiscales et sociales	87 915	28 314
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	441	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	186 168	154 982
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	283 938	301 410
(1) Dont à plus d'un an (a)	48 064	154 982
(1) Dont à moins d'un an (a)	138 104	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	11 952	11 207
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

« A'C2M»

Société à responsabilité limitée
Capital social : 8.000 euros

Siège social : 10, rue Victor Basch – 94300 VINCENNES

R.C.S. CRETEIL 538 461 278
SIRET : 538 461 278 00011

* * *

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

1°- Proposition d'affectation du résultat (déficit – 48 657,58 €)

A reporter à nouveau - 48 657,58 €

2°- Résolution d'affectation des résultats (déficit de – 48 657,58 €)

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2024

- - - - DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuvant la proposition de la gérance relative à l'affectation des résultats de l'exercice décide d'affecter comme suit le déficit de l'exercice (- 48 657,58 €)

A reporter à nouveau - 48 657,58 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- - - -

« A'C2M »

Société à responsabilité limitée
Capital social : 8.000 euros

Siège social : 10, rue Victor Basch – 94300 VINCENNES

R.C.S. CRETEIL 538 461 278
SIRET : 538 461 278 00011

* * *

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2024

* * *

Procès-verbal

L'An Deux Mille Vingt Quatre et le 30 juin à dix-huit heures,

M. Olivier MARJOLLET, associé unique de la Société dénommée « A'C2M » au capital de 8.000 € divisé en 100 parts sociales de 80 € chacune, dont le siège est 10, rue Victor Basch – 94300 VINCENNES,

En sa qualité de propriétaire de la totalité des 100 parts représentant le capital social et seul gérant de ladite Société,

Après avoir exposé ce qui suit :

En sa qualité de seul gérant, l'associé unique a établi et arrêté les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, il a établi également un rapport de sa gouvernance pendant ledit exercice ;

La Société n'est pas soumise à l'obligation d'établir des comptes consolidés ;

Elle n'est pas tenue de désigner un Commissaire aux Comptes et n'a pas procédé à la désignation d'un tel Commissaire ;

Il n'a pas été établi de rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, en l'absence d'un Commissaire aux Comptes,

A pris les décisions suivantes ayant pour objet la constatation des conventions, conclues dans le cadre de l'article L.223-19 du Code de Commerce, l'approbation des comptes de l'exercice 2023, la constatation et l'affectation du résultat :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe, tels qu'ils ont été établis par lui en sa qualité de gérant, faisant ressortir un déficit – 48 657,58 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gouvernance.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constate l'existence d'un déficit – 23 182,48 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il décide d'affecter celui-ci comme suit :

A reporter à nouveau	– 48 657,58 €
----------------------	---------------

TROISIEME RESOLUTION

L'associé confirme qu'il lui a été versé au cours de l'exercice écoulé la rémunération de **26 681,00 €** plus avantages en nature, pour les fonctions qu'il occupe au sein de la Société.

La société prenant en outre en charge les cotisations obligatoires et facultatives du gérant unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique confirme qu'il n'a été distribué aucun dividende, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, l'Associé unique confirme, au titre des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et la Société MAMON, savoir :

Mouvement de trésorerie avec avance de trésorerie intra-groupe rémunérée moyennant un taux d'intérêt au taux maximum déductible.

Les écritures comptables se traduisent en compte courant à l'actif ou au passif.

Au 31.12.2023 l'avance en compte courant faite à la Société MAMON s'élève à la somme de 46.871,36 € dans les comptes de notre Société, rémunérée au taux maximum fiscalement déductible pour 1.154,96€.

Dirigeant commun : M. Olivier MARJOLLET

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et qui a été consigné dans le registre spécial prévu à cet effet.

L'associé unique